

WCC-2016-Res-019-FR

Protection des chauves-souris sauvages contre les programmes d'abattage sélectif

RECONNAISSANT que les chauves-souris, qui constituent plus d'un cinquième des mammifères terrestres, sont parmi les espèces les plus en danger ;

CONSCIENT des déclin alarmants des populations de chauves-souris dans le monde entier, en raison de pressions anthropiques telles que la dégradation, la fragmentation et la destruction de l'habitat, la perturbation des sites d'accrochage, les changements climatiques, le commerce de viande de brousse, les maladies et la persécution ;

SACHANT que les chauves-souris sont des mammifères à vie longue et que les femelles donnent généralement naissance à un petit par an, que les taux de reproduction sont faibles et que les populations se remettent lentement des perturbations et des déclin ;

RECONNAISSANT que les chauves-souris jouent un rôle essentiel dans le monde naturel en tant que prédateurs d'insectes et que, par leurs fonctions de dispersion des graines et de pollinisation, elles sont cruciales pour la régénération des forêts et pour l'agriculture compte tenu des relations d'importance critique qui les unissent aux plantes sauvages apparentées à des plantes cultivées telles que les anacardiés et les durians ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que les services écosystémiques offerts par les chauves-souris valent, chaque année, à l'échelon mondial, des milliards de dollars mais sont rarement évalués ou pris en compte dans la comptabilité du capital naturel et les décisions politiques ;

CONSCIENT que les chauves-souris restent des espèces extrêmement mal comprises, perçues de nombreuses manières négatives qui conduisent à leur persécution ;

PRÉOCCUPÉ de constater que les informations erronées voulant que les chauves-souris causent des dommages économiques et transmettent des maladies, exacerbent les conflits entre les êtres humains et les chauves-souris et que le manque de capacité (et de volonté) institutionnelle et en matière d'application des lois a des impacts sur les chauves-souris dans de nombreuses régions ;

ALARME par le fait que, compte tenu des effets négatifs perçus pour les récoltes de fruits et la santé humaine, les gouvernements légalisent, encouragent et appliquent des programmes d'abattage sélectif des chauves-souris qui ne s'appuient pas sur des données scientifiques ;

CONSCIENT que l'abattage sélectif des chauves-souris motivé par la lutte contre les maladies peut amplifier le risque pour les populations humaines par des contacts plus fréquents entre les êtres humains et les chauves-souris, des changements dans les dynamiques de transmission des maladies entre les chauves-souris et l'augmentation de la transmission de maladies, causée par le stress ;

PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉ par les effets négatifs de la disparition ou du déclin des chauves-souris sur d'autres espèces et sur les services écosystémiques d'importance critique qu'elles procurent ; et

AYANT CONNAISSANCE des interventions de l'UICN auprès de gouvernements pour déconseiller la pratique de l'abattage sélectif des populations de chauves-souris ;

Le Congrès mondial de la nature, lors de sa session réunie à Hawai'i, États-Unis d'Amérique, du 1er au 10 septembre 2016 :

1. APPELLE la Directrice générale, la Commission de la sauvegarde des espèces et la Commission mondiale des aires protégées à apporter un appui technique et scientifique aux gouvernements et autres agences afin de garantir l'adoption de méthodes scientifiques de gestion de populations durables de chauves-souris.
2. APPELLE tous les États Membres de l'UICN à attribuer un financement à la protection

des chauves-souris, à prendre des mesures d'incitation à la conservation et à adopter une législation adéquate et des sanctions dissuasives pour atteindre cet objectif.

3. APPELLE tous les Membres de l'UICN à promouvoir l'éducation sur les chauves-souris pour en finir avec les mythes et le regard négatif des humains sur les chauves-souris et pour encourager la compréhension et la cohabitation de ces espèces avec l'homme.

4. PRIE INSTAMMENT les gouvernements de rechercher des mesures d'atténuation/solutions non létales aux conflits entre l'homme et les chauves-souris dans le cadre d'une stratégie associant la recherche scientifique sur l'écologie des chauves-souris et les services écosystémiques ainsi que sur les caractéristiques biologiques qui soutiennent les modèles démographiques.

5. PRIE INSTAMMENT les gouvernements de ne pas autoriser ou de sanctionner les programmes d'abattage sélectif des populations de chauves-souris sauvages à moins que l'on n'ait des preuves, vérifiées par des pairs, de l'impact important des chauves-souris sur la sécurité alimentaire ou la santé publique, que toutes les solutions non létales aient été épuisées, que l'on ait des opinions et justifications scientifiques claires indiquant que l'abattage sélectif résoudra le problème et ne menace pas la survie des espèces, et que toute décision d'autoriser l'abattage sélectif ne repose sur des données scientifiques rigoureuses relatives à la structure et aux dynamiques des populations des espèces concernées et sur la compréhension des effets de l'abattage sélectif proposé.